



## Hébergement en sous location et impayés

Par **xploziv**, le **26/07/2011** à **13:55**

Bonjour,

En Janvier 2010, j'ai cherché un appartement pour faire de la colocation avec un collègue de classe. Etant passé par une agence, cette dernière nous avait demandé deux garants : mon père et le sien.

Le problème étant que son père "étant trop juste" au niveau du dossier, nous avons décidé de nous arranger, mon père étant le garant global et mon collègue me payant une partie du loyer total que je verse à l'agence... sur un accord amiable et de confiance.

La fut mon erreur car ce collègue n'est plus à jour dans son paiement de loyer depuis le mois de Janvier, il prend énormément de retard et me doit actuellement plus de 2600 euros! Je crois qu'il a des dettes à droite à gauche (il reçoit de nombreuses lettres de la Finaref et de Cofidis toutes les semaines)

Je ne sais pas quoi faire, beaucoup de gens me conseillent de le mettre à la porte pour ne pas aggraver la dette mais j'ai du mal à m'asseoir sur autant d'argent, d'autant qu'il me dit compter régler ses soucis d'ici le mois de Septembre.

J'aimerais couvrir mes arrières, que puis-je faire ? Un contrat de sous-location, une reconnaissance de dette ? Quelles démarches opérer pour que cela cesse ?

Merci d'avance,

Victor